

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ –M. HUGUET- Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES – M. DELPLANQUE - Mme HENSER-MARTIN - M. GAUDEFROY – M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents : M. DEFROUCOURT - M. GILANT

Secrétaire de séance : M. MORANDEAU

x x x x x

1. Madame le Maire est autorisée à signer le marché avec la **S.A. DEGAUCHY TP** pour son offre fixée à 136 204,00 € HT, concernant des travaux de requalification de voirie Rue du Château Vert.
2. Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication du compte rendu d'activités de la concession de distribution de gaz naturel pour 2016.
3. La décision n° 1 au Budget Primitif est adoptée. Elle prévoit l'acquisition d'un ordinateur portable, un aménagement paysager et l'aménagement des allées du cimetière. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 41 000 €.
4. Par 9 voix pour et 2 abstentions (Mme **CHARLES** et M. **MORANDEAU**), le Conseil Municipal se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours. Il appartient au Directeur Académique de statuer sur cette demande.
5. Par 10 voix pour et 1 abstention (M. **DELPLANQUE**), la création d'un accueil périscolaire à compter de la prochaine rentrée est adoptée. Le tarif est fixé à 1,25 € la demi-heure.
6. L'Assemblée délibérante, après avoir pris acte d'un mail envoyé au Maire par **Mme VONWYL**, directrice de l'école de Thury, afin de « *bénéficier d'un adulte supplémentaire dans l'organisation des temps de classe et de cantine* », fait ressortir la nécessité d'une saisine officielle, écrite et motivée afin que la demande puisse être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion.

INFORMATIONS

- ✓ **Mme BRICHEZ** relaie les remerciements de Mme **MARIVET**, Présidente de l'Association Musicale de Bury, pour la subvention allouée par le Conseil Municipal.
- ✓ Elle apporte les informations ci-dessous :
 - Le compromis de vente d'un terrain communal à M. et Mme **GUILLOT** a été signé le 23 mai dernier chez Maître **LEFORT**.
 - Les travaux de renforcement de la canalisation d'eau rue du Château Vert, pour lesquels le Syndicat des Eaux de Hermes a obtenu une subvention DETR de 50% et une aide du département de 6 690 €, sont terminés. A cette occasion, la borne à incendie sise Place de l'Eglise a été déplacée vers le lavoir. Des branchements d'eau et d'assainissement ont été réalisés afin de desservir 2 parcelles constructibles. Le Chemin du Clocher a été remblayé.
 - Un nouveau dossier pour le PEDT a dû être élaboré et transmis pour le 24 mai.
 - Madame **PUSSIAU**, Sous-Préfète de CLERMONT, a retenu 2 dossiers au titre de la DETR :
 - une subvention de 7 889,22 €, calculée au taux de 45%, sur une dépense subventionnable de 17 531,60 € a été allouée pour l'aménagement de locaux pour la création d'une nouvelle classe
 - une subvention de 45 913,47 €, calculée au taux de 40% sur une dépense subventionnable de 114 783,68 €, a été accordée pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, rue de la Mairie.
 - Madame Cécile **HEBERT**, enseignante, vient d'être nommée sur le poste créé à la rentrée.
 - En vue du passage du Jury des Villages Fleuris, un dossier présentant la commune et les diverses réalisations a dû être envoyé avant le 31 mai.
- ✓ Un habitant de la rue du Château Vert a envoyé une lettre recommandée pour « *contester une demande de permis de construire sur un terrain voisin du sien, déclarer qu'il ne voulait pas être mitoyen de cette nouvelle construction et demander que la construction projetée se fasse à 3 m de la limite de séparation* ». Réponse lui a été apportée pour lui préciser que la parcelle concernée était classée en zone UB au PLU et que le règlement afférent à cette zone autorisait les constructions à usage d'habitation en limite séparative. Il est rappelé que l'élaboration du PLU a fait l'objet d'une publicité dans le journal municipal, qu'une réunion de concertation avec la population a eu lieu et qu'une enquête publique a été organisée préalablement à l'approbation qui a fait l'objet d'un vote unanime.
- ✓ M. **COLLINET**, technicien de rivière au SIVT, propose aux Maires concernés d'envoyer un courrier à M. le Préfet de l'Oise, concernant la pollution du Thérain par la station d'épuration de Beauvais.
- ✓ **M. LANTHIEZ** demande la plantation d'une vingtaine d'arbres devant la Zone d'Activités pour cacher le bâtiment nouvellement édifié.

A HONDAINVILLE, le 16 juin 2017

Le Maire,

Michèle BRICHEZ